



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DRÔME

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°26-2017-007

PUBLIÉ LE 26 JANVIER 2017

Sommaire

26_Hopital de Valence

26-2017-01-16-005 - Décision n° 01/2017 relative à la délégation de signature (2 pages)	Page 3
26-2017-01-16-006 - Décision n° 02/2017 relative à la délégation de signature (2 pages)	Page 6
26-2017-01-16-007 - Décision n° 03/2017 relative à la délégation de signature (2 pages)	Page 9
26-2017-01-16-008 - Décision n° 04/2017 relative à la délégation de signature (2 pages)	Page 12
26-2017-01-16-009 - Décision n° 05/2017 relative à la délégation de signature (2 pages)	Page 15
26-2017-01-16-010 - Décision n° 06/2017 relative à la délégation de signature (2 pages)	Page 18
26-2017-01-16-011 - Décision n° 08/2017 (2 pages)	Page 21
26-2017-01-16-012 - Décision n° 09/2017 relative à la délégation de signature (2 pages)	Page 24
26-2017-01-16-013 - Décision n° 10/2017 relative à la délégation de signature (2 pages)	Page 27

26_Hopital de Valence

26-2017-01-16-005

Décision n° 01/2017 relative à la délégation de signature

DECISION N° 01/2017 RELATIVE A LA DELEGATION DE SIGNATURE

Le Directeur du Centre Hospitalier de VALENCE,

Vu le Code de la Santé Publique et notamment ses articles L.6143-7 et D 6143-33 à 35

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 86-33 du 9 janvier 1986 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière,

Vu la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux Territoires,

Vu le décret 2005-921 du 2 août 2005 modifié portant statut particulier des grades et emplois des personnels mentionnés à l'article 2 (1°, 2°, 3°) de la loi n° 86-33 du 9 janvier 1986 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière,

Vu l'arrêté de Madame la Directrice du Centre National de Gestion en date du 19 octobre 2010 nommant Monsieur Jean-Pierre BERNARD, Directeur du Centre Hospitalier de Valence,

Vu la note de service en date du 16 janvier 2017 fixant l'organigramme de Direction du Centre Hospitalier de Valence,

DECIDE

Article 1 :

Délégation de signature est accordée à Madame Emmanuelle SORIANO, Directrice déléguée au GHT et au système d'information hospitalier, pour toutes les correspondances courantes et tous les actes liés à l'engagement des fournitures et services entrant dans les attributions de sa Direction.

Article 2 :

Délégation de signature est accordée à Madame Emmanuelle SORIANO, pour tous les actes guidés par une situation d'urgence et intervenus pendant la période de garde de direction selon le planning validé par le Chef d'Etablissement.

Article 3 :

Le délégataire précité est chargé de l'application de la présente décision. Il rendra compte périodiquement de sa délégation au Directeur ainsi que de toute difficulté sérieuse ou situation particulière rencontrée dans l'exercice de sa délégation.

Article 4 :

La présente décision est inscrite au registre des décisions et sera portée à la connaissance du Trésorier Principal et sera communiquée au Conseil de Surveillance en sa prochaine séance.

Article 5 :

Les dispositions antérieures relatives à la délégation de signature de Madame Emmanuelle SORIANO contenues dans de précédentes décisions sont annulées.

Article 6 :

Le délégataire précité est tenu de déposer sa signature auprès du Directeur.

Article 7 :

La présente décision fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs du département de la Drôme.

Fait à VALENCE, le 16 Janvier 2017

Le Directeur,

Emmanuelle SORIANO

Jean-Pierre BERNARD

26_Hopital de Valence

26-2017-01-16-006

Décision n° 02/2017 relative à la délégation de signature

DECISION N° 02/2017 RELATIVE A LA DELEGATION DE SIGNATURE

Le Directeur du Centre Hospitalier de VALENCE,

Vu le Code de la Santé Publique et notamment ses articles L.6143-7 et D 6143-33 à 35

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 86-33 du 9 janvier 1986 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière,

Vu la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux Territoires,

Vu le décret 2005-921 du 2 août 2005 modifié portant statut particulier des grades et emplois des personnels mentionnés à l'article 2 (1°, 2°, 3°) de la loi n° 86-33 du 9 janvier 1986 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière,

Vu l'arrêté de Madame la Directrice du Centre National de Gestion en date du 19 octobre 2010 nommant Monsieur Jean-Pierre BERNARD, Directeur du Centre Hospitalier de Valence,

Vu la note de service en date du 16 Janvier 2017 fixant l'organigramme de Direction du Centre Hospitalier de Valence,

DECIDE

Article 1 :

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Emmanuelle SORIANO, Directrice déléguée au GHT et au Système d'Information Hospitalier, délégation de signature est accordée à Monsieur Olivier LALANNE, Ingénieur Hospitalier, pour tous les actes liés à l'engagement des fournitures et services entrant dans les attributions relatives au Système d'Information de la Direction déléguée au GHT et au Système d'Information Hospitalier.

Article 2 :

Le délégué précité est chargé de l'application de la présente décision. Il rendra compte périodiquement de sa délégation au Directeur ainsi que de toute difficulté sérieuse ou situation particulière rencontrée dans l'exercice de sa délégation.

Article 3 :

La présente décision est inscrite au registre des décisions et sera portée à la connaissance du Trésorier Principal et sera communiquée au Conseil de Surveillance en sa prochaine séance.

Article 4 :

Les dispositions antérieures relatives à la délégation de signature de Monsieur Olivier LALANNE contenues dans de précédentes décisions sont annulées.

Article 5 :

Le délégataire précité est tenu de déposer sa signature auprès du Directeur.

Article 6 :

La présente décision fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs du département de la Drôme.

Fait à VALENCE, le 16 Janvier 2017

Le Directeur,

Olivier LALANNE

Jean-Pierre BERNARD

26_Hopital de Valence

26-2017-01-16-007

Décision n° 03/2017 relative à la délégation de signature

DECISION N° 03/2017 RELATIVE A LA DELEGATION DE SIGNATURE

Le Directeur du Centre Hospitalier de VALENCE,

Vu le Code de la Santé Publique et notamment ses articles L.6143-7 et D 6143-33 à 35

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 86-33 du 9 janvier 1986 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière,

Vu la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux Territoires,

Vu le décret 2005-921 du 2 août 2005 modifié portant statut particulier des grades et emplois des personnels mentionnés à l'article 2 (1°, 2°, 3°) de la loi n° 86-33 du 9 janvier 1986 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière,

Vu l'arrêté de Madame la Directrice du Centre National de Gestion en date du 19 octobre 2010 nommant Monsieur Jean-Pierre BERNARD, Directeur du Centre Hospitalier de Valence,

Vu l'arrêté de Madame la Directrice du Centre Nationale de Gestion en date du 31 Octobre 2014 maintenant Monsieur Jean-Pierre BERNARD en position de détachement dans l'emploi fonctionnel de Directeur du Centre Hospitalier de Valence,

Vu la note de service en date du 16 Janvier 2017 fixant l'organigramme de Direction du Centre Hospitalier de Valence,

DECIDE

Article 1 :

Délégation de signature est accordée à Madame Stéphanie PIOCH, Directrice Adjointe, Directrice des projets et des Affaires Médicales, pour tous les actes de gestion quotidienne relatifs à l'activité de cette direction, y compris tous les actes concernant la rémunération des personnels médicaux de l'établissement et ceux concernant les procédures de recrutement des mêmes personnels.

En cas d'absence ou d'empêchement du Chef d'Etablissement, délégation de signature à portée générale est accordée à Madame Stéphanie PIOCH, à l'effet de signer tous les actes, décisions et correspondances.

Sont exclus de cette délégation, dès lors que la durée d'indisponibilité du Chef d'Etablissement ne compromet pas le bon fonctionnement des services rendant urgent la prise de décision :

- ✓ Tous les actes relatifs aux opérations immobilières
- ✓ Les décisions relatives aux emprunts
- ✓ Les contrats ou avenants au contrat de pôle
- ✓ Les marchés dont le montant est supérieur au seuil européen d'appels d'offres des marchés de fournitures et services
- ✓ Les mesures d'ordre disciplinaire
- ✓ Les décisions d'attribution de logement par nécessité ou utilité de service

Article 2 :

Délégation de signature est accordée à Madame Stéphanie PIOCH, pour tous les actes guidés par une situation d'urgence et intervenus pendant la période de garde de direction selon le planning validé par le Chef d'Etablissement.

Article 3 :

Le délégataire précité est chargé de l'application de la présente décision. Il rendra compte périodiquement de sa délégation au Directeur ainsi que de toute difficulté sérieuse ou situation particulière rencontrée dans l'exercice de sa délégation.

Article 4 :

La présente décision est inscrite au registre des décisions et sera portée à la connaissance du Trésorier Principal et sera communiquée au Conseil de Surveillance en sa prochaine séance.

Article 5 :

Les dispositions antérieures relatives à la délégation de signature accordée à Madame Stéphanie PIOCH contenues dans de précédentes décisions sont annulées.

Article 6 :

Le délégataire précité est tenu de déposer sa signature auprès du Directeur.

Article 7 :

La présente décision fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs du département de la Drôme.

Fait à VALENCE, le 16 Janvier 2017

Le Directeur,

Stéphanie PIOCH

Jean-Pierre BERNARD

26_Hopital de Valence

26-2017-01-16-008

Décision n° 04/2017 relative à la délégation de signature

DECISION N° 04/2017 RELATIVE A LA DELEGATION DE SIGNATURE

Le Directeur du Centre Hospitalier de VALENCE,

Vu le Code de la Santé Publique et notamment ses articles L.6143-7 et D 6143-33 à 35

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 86-33 du 9 janvier 1986 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière,

Vu la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux Territoires,

Vu le décret 2005-921 du 2 août 2005 modifié portant statut particulier des grades et emplois des personnels mentionnés à l'article 2 (1°, 2°, 3°) de la loi n° 86-33 du 9 janvier 1986 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière,

Vu l'arrêté de Madame la Directrice du Centre Nationale de Gestion en date du 19 octobre 2010 nommant Monsieur Jean-Pierre BERNARD, Directeur du Centre Hospitalier de Valence,

Vu la note de service en date du 16 Janvier 2017 fixant l'organigramme de Direction du Centre Hospitalier de Valence,

DECIDE

Article 1 :

Délégation de signature est accordée à Madame Edith CHARLIAT, Directrice Adjointe, Directrice des Ressources Humaines, pour tous les actes de gestion quotidienne relatifs à l'activité de cette direction y compris tous les actes concernant la rémunération des personnels non médicaux de l'établissement et ceux concernant les procédures de recrutement des mêmes personnels.

Article 2 :

Sont exclus de la présente délégation :

- les mesures d'ordre disciplinaire,
- les décisions d'attribution de logement par nécessité ou utilité de service,
- les décisions relatives à la gestion de carrière des agents en cas de vote partagé des Commissions Administratives Paritaires.

Article 3 :

Délégation de signature est accordée à Madame Edith CHARLIAT, pour tous les actes guidés par une situation d'urgence et intervenus pendant la période de garde de direction selon le planning validé par le Chef d'Etablissement.

Article 4 :

Le délégataire précité est chargé de l'application de la présente décision. Il rendra compte périodiquement de sa délégation au Directeur ainsi que de toute difficulté sérieuse ou situation particulière rencontrée dans l'exercice de sa délégation.

Article 5 :

La présente décision est inscrite au registre des décisions et sera portée à la connaissance du Trésorier Principal et sera communiquée au Conseil de Surveillance en sa prochaine séance.

Article 6 :

Les dispositions relatives à la délégation de signature contenues dans de précédentes décisions sont annulées.

Article 7 :

Le délégataire précité est tenu de déposer sa signature auprès du Directeur.

Article 8 :

La présente décision fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs du département de la Drôme.

Fait à Valence, le 16 Janvier 2017

Le Directeur,

Edith CHARLIAT

Jean-Pierre BERNARD

26_Hopital de Valence

26-2017-01-16-009

Décision n° 05/2017 relative à la délégation de signature

DECISION N° 05/2017 RELATIVE A LA DELEGATION DE SIGNATURE

Le Directeur du Centre Hospitalier de VALENCE,

Vu le Code de la Santé Publique et notamment ses articles L.6143-7 et D 6143-33 à 35

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 86-33 du 9 janvier 1986 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière,

Vu la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux Territoires,

Vu le décret 2005-921 du 2 août 2005 modifié portant statut particulier des grades et emplois des personnels mentionnés à l'article 2 (1°, 2°, 3°) de la loi n° 86-33 du 9 janvier 1986 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière,

Vu l'arrêté de Madame la Directrice du Centre Nationale de Gestion en date du 19 octobre 2010 nommant Monsieur Jean-Pierre BERNARD, Directeur du Centre Hospitalier de Valence,

Vu la note de service en date du 16 Janvier 2017 fixant l'organigramme de Direction du Centre Hospitalier de Valence,

DECIDE

Article 1 :

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Edith CHARLIAT, Directrice Adjointe, Madame Marie-Hélène FERISE, Attachée d'Administration Hospitalière est habilitée à signer tous les actes relatifs à la gestion des activités de la Direction des Ressources Humaines et tous les actes relatifs à la rémunération des personnels non médicaux de l'établissement, dans la limite des actes de gestion dont la délégation est confiée à Madame Edith CHARLIAT.

Article 2 :

Délégation de signature est accordée à Marie-Hélène FERISE, pour tous les actes guidés par une situation d'urgence et intervenus pendant la période de garde de direction selon le planning validé par le Chef d'Etablissement.

Article 3 :

Le délégataire précité est chargé de l'application de la présente décision. Il rendra compte périodiquement de sa délégation au Directeur ainsi que de toute difficulté sérieuse ou situation particulière rencontrée dans l'exercice de sa délégation.

Article 4 :

La présente décision est inscrite au registre des décisions et sera portée à la connaissance du Trésorier Principal et sera communiquée au Conseil de Surveillance en sa prochaine séance.

Article 5 :

Les dispositions antérieures relatives à la délégation de signature accordée à Madame Marie-Hélène FERISE contenues dans de précédentes décisions sont annulées.

Article 6 :

Le délégataire précité est tenu de déposer sa signature auprès du Directeur.

Article 7 :

La présente décision fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs du département de la Drôme.

Fait à VALENCE, le 16 Janvier 2017

Le Directeur,

Marie-Hélène FERISE

Jean-Pierre BERNARD

26_Hopital de Valence

26-2017-01-16-010

Décision n° 06/2017 relative à la délégation de signature

DECISION N° 06/2017 RELATIVE A LA DELEGATION DE SIGNATURE

Le Directeur du Centre Hospitalier de VALENCE,

Vu le Code de la Santé Publique et notamment ses articles L.6143-7 et D 6143-33 à 35

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 86-33 du 9 janvier 1986 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière,

Vu la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux Territoires,

Vu le décret 2005-921 du 2 août 2005 modifié portant statut particulier des grades et emplois des personnels mentionnés à l'article 2 (1°, 2°, 3°) de la loi n° 86-33 du 9 janvier 1986 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière,

Vu l'arrêté de Madame la Directrice du Centre Nationale de Gestion en date du 19 octobre 2010 nommant Monsieur Jean-Pierre BERNARD, Directeur du Centre Hospitalier de Valence,

Vu la note de service en date du 16 Janvier 2017 fixant l'organigramme de Direction du Centre Hospitalier de Valence,

DECIDE

Article 1 :

En cas d'absence ou d'empêchement conjoint de Madame Edith CHARLIAT, Directrice Adjointe et de Madame Marie-Hélène FERISE, Attachée d'Administration Hospitalière, Madame Doriane BOCHIROL est habilitée à signer tous les actes relatifs à la gestion des activités de la Direction des Ressources Humaines et tous les actes relatifs à la rémunération des personnels non médicaux de l'établissement, dans la limite des actes de gestion dont la délégation est confiée à Madame Edith CHARLIAT.

Article 2 :

Le délégataire précité est chargé de l'application de la présente décision. Il rendra compte périodiquement de sa délégation au Directeur ainsi que de toute difficulté sérieuse ou situation particulière rencontrée dans l'exercice de sa délégation.

Article 3 :

La présente décision est inscrite au registre des décisions et sera portée à la connaissance du Trésorier Principal et sera communiquée au Conseil de Surveillance en sa prochaine séance.

Article 4 :

Les dispositions antérieures relatives à la délégation de signature accordées à Madame Doriane BOCHIROL contenues dans de précédentes décisions sont annulées.

Article 5 :

Le délégataire précité est tenu de déposer sa signature auprès du Directeur.

Article 6 :

La présente décision fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs du département de la Drôme.

Fait à VALENCE, le 16 Janvier 2017

Le Directeur,

Doriane BOCHIROL

Jean-Pierre BERNARD

26_Hopital de Valence

26-2017-01-16-011

Décision n° 08/2017

DECISION N° 08-2017 RELATIVE A LA DELEGATION DE SIGNATURE

Le Directeur du Centre Hospitalier de VALENCE,

Vu le Code de la Santé Publique et notamment ses articles L.6143-7 et D 6143-33 à 35

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 86-33 du 9 janvier 1986 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière,

Vu la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux Territoires,

Vu le décret 2005-921 du 2 août 2005 modifié portant statut particulier des grades et emplois des personnels mentionnés à l'article 2 (1°, 2°, 3°) de la loi n° 86-33 du 9 janvier 1986 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière,

Vu l'arrêté de Madame la Directrice du Centre Nationale de Gestion en date du 19 octobre 2010 nommant Monsieur Jean-Pierre BERNARD, Directeur du Centre Hospitalier de Valence,

Vu la note de service en date du 16 Janvier 2017 fixant l'organigramme de Direction du Centre Hospitalier de Valence,

DECIDE

Article 1 :

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Priscilla MARAN, Directrice Adjointe, Directrice des travaux et de la logistique, délégation de signature est accordée à Monsieur Nicolas COCARD, Ingénieur, pour tous les actes de gestion, d'engagement et de liquidation des dépenses relatifs aux services techniques.

Article 2 :

Le délégataire précité est chargé de l'application de la présente décision. Il rendra compte périodiquement de sa délégation au Directeur ainsi que de toute difficulté sérieuse ou situation particulière rencontrée dans l'exercice de sa délégation.

Article 3 :

La présente décision est inscrite au registre des décisions et sera portée à la connaissance du Trésorier Principal et sera communiquée au Conseil de Surveillance en sa prochaine séance.

Article 4 :

Les dispositions relatives à la délégation de signature contenues dans de précédentes décisions sont annulées.

Article 5 :

Le délégataire précité est tenu de déposer sa signature auprès du Directeur.

Article 6 :

La présente décision fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs du département de la Drôme.

Fait à VALENCE, le 16 Janvier 2017

Le Directeur,

Nicolas COCARD

Jean-Pierre BERNARD

26_Hopital de Valence

26-2017-01-16-012

Décision n° 09/2017 relative à la délégation de signature

DECISION N° 09/2017 RELATIVE A LA DELEGATION DE SIGNATURE

Le Directeur du Centre Hospitalier de VALENCE,

Vu le Code de la Santé Publique et notamment ses articles L.6143-7 et D 6143-33 à 35

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 86-33 du 9 janvier 1986 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière,

Vu la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux Territoires,

Vu le décret 2005-921 du 2 août 2005 modifié portant statut particulier des grades et emplois des personnels mentionnés à l'article 2 (1°, 2°, 3°) de la loi n° 86-33 du 9 janvier 1986 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière,

Vu l'arrêté de Madame la Directrice du Centre Nationale de Gestion en date du 19 octobre 2010 nommant Monsieur Jean-Pierre BERNARD, Directeur du Centre Hospitalier de Valence,

Vu la note de service en date du 16 Janvier 2017 fixant l'organigramme de Direction du Centre Hospitalier de Valence,

DECIDE

Article 1 :

En cas d'absence ou d'empêchement conjoint de Madame Edith CHARLIAT, Directrice Adjointe et de Madame Marie-Hélène FERISE, Attachée d'Administration Hospitalière, Madame Martine DOMINGUES est habilitée à signer tous les actes relatifs à la gestion des activités de la Direction des Ressources Humaines et tous les actes relatifs à la rémunération des personnels non médicaux de l'établissement, dans la limite des actes de gestion dont la délégation est confiée à Madame Edith CHARLIAT.

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Stéphanie PIOCH, Directrice Adjointe en charge des Affaires Médicales, Madame Martine DOMINGUES est habilitée à signer tous les actes relatifs à la gestion des activités de la Direction des Affaires Médicales y compris les actes relatifs à la rémunération des personnels médicaux de l'établissement et ceux concernant les procédures de recrutement des mêmes personnels, dans la limite des actes de gestion dont la délégation est confiée à Madame Stéphanie PIOCH.

Article 2 :

Le délégataire précité est chargé de l'application de la présente décision. Il rendra compte périodiquement de sa délégation au Directeur ainsi que de toute difficulté sérieuse ou situation particulière rencontrée dans l'exercice de sa délégation.

Article 3 :

La présente décision est inscrite au registre des décisions et sera portée à la connaissance du Trésorier Principal et sera communiquée au Conseil de Surveillance en sa prochaine séance.

Article 4 :

Les dispositions antérieures relatives à la délégation de signature accordées à Madame Martine DOMINGUES contenues dans de précédentes décisions sont annulées.

Article 5 :

Le délégataire précité est tenu de déposer sa signature auprès du Directeur.

Article 6 :

La présente décision fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs du département de la Drôme.

Fait à VALENCE, le 16 Janvier 2017

Le Directeur,

Martine DOMINGUES

Jean-Pierre BERNARD

26_Hopital de Valence

26-2017-01-16-013

Décision n° 10/2017 relative à la délégation de signature

DECISION N° 10/2017 RELATIVE A LA DELEGATION DE SIGNATURE

Le Directeur du Centre Hospitalier de VALENCE,

Vu le Code de la Santé Publique et notamment ses articles L.6143-7 et D 6143-33 à 35

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 86-33 du 9 janvier 1986 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière,

Vu la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux Territoires,

Vu le décret 2005-921 du 2 août 2005 modifié portant statut particulier des grades et emplois des personnels mentionnés à l'article 2 (1°, 2°, 3°) de la loi n° 86-33 du 9 janvier 1986 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière,

Vu l'arrêté de Madame la Directrice du Centre Nationale de Gestion en date du 19 octobre 2010 nommant Monsieur Jean-Pierre BERNARD, Directeur du Centre Hospitalier de Valence,

Vu la note de service en date du 16 Janvier 2017 fixant l'organigramme de Direction du Centre Hospitalier de Valence,

DECIDE

Article 1 :

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Pricilia MARAN, Directrice Adjointe, Directrice des travaux et de la logistique, délégation de signature est accordée à Monsieur Christian GROSS, Ingénieur, pour tous les actes de gestion, d'engagement et de liquidation des dépenses relatifs aux services ou fournitures du domaine biomédical.

Article 2 :

Le délégataire précité est chargé de l'application de la présente décision. Il rendra compte périodiquement de sa délégation au Directeur ainsi que de toute difficulté sérieuse ou situation particulière rencontrée dans l'exercice de sa délégation.

Article 3 :

La présente décision est inscrite au registre des décisions et sera portée à la connaissance du Trésorier Principal et sera communiquée au Conseil de Surveillance en sa prochaine séance.

Article 4 :

Les dispositions relatives à la délégation de signature contenues dans de précédentes décisions sont annulées.

Article 5 :

Le délégataire précité est tenu de déposer sa signature auprès du Directeur.

Article 6 :

La présente décision fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs du département de la Drôme.

Fait à VALENCE, le 16 Janvier 2017

Le Directeur,

Christian GROSS

Jean-Pierre BERNARD